



Rupture abusive de la periode d essai

Par **Frederic2b**, le **05/04/2013** à **23:42**

Recrute avec 3 mois de periode d essai,

Je suis remercie 1 mois et demi plus tard.

Pas de formation prévue à mon arrivée , je suis charge de contacter les formateurs et n en aurai que 2/5

Mon responsable injoignable et très cassant estime après 1 journée de tournée que malgré les 3 affaires initiées en 3 rdv je ne corresponds pas : je n ai pas retenu les 30 questions données 1h avant le rdv sur lequel il fonde sa décision.

Il signale oralement que mon poste sera supprimé : à ce jour il est tenu par un commercial sur un secteur voisin

Cette rupture est elle abusive ?

Merci par avance de votre éclairage

Par **P.M.**, le **06/04/2013** à **10:14**

Bonjour,

Il faudrait savoir de quelle manière l'employeur signale que le poste pour lequel vous avez été embauché sera supprimé et si c'est par écrit ou si vous en avez une autre preuve...